



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

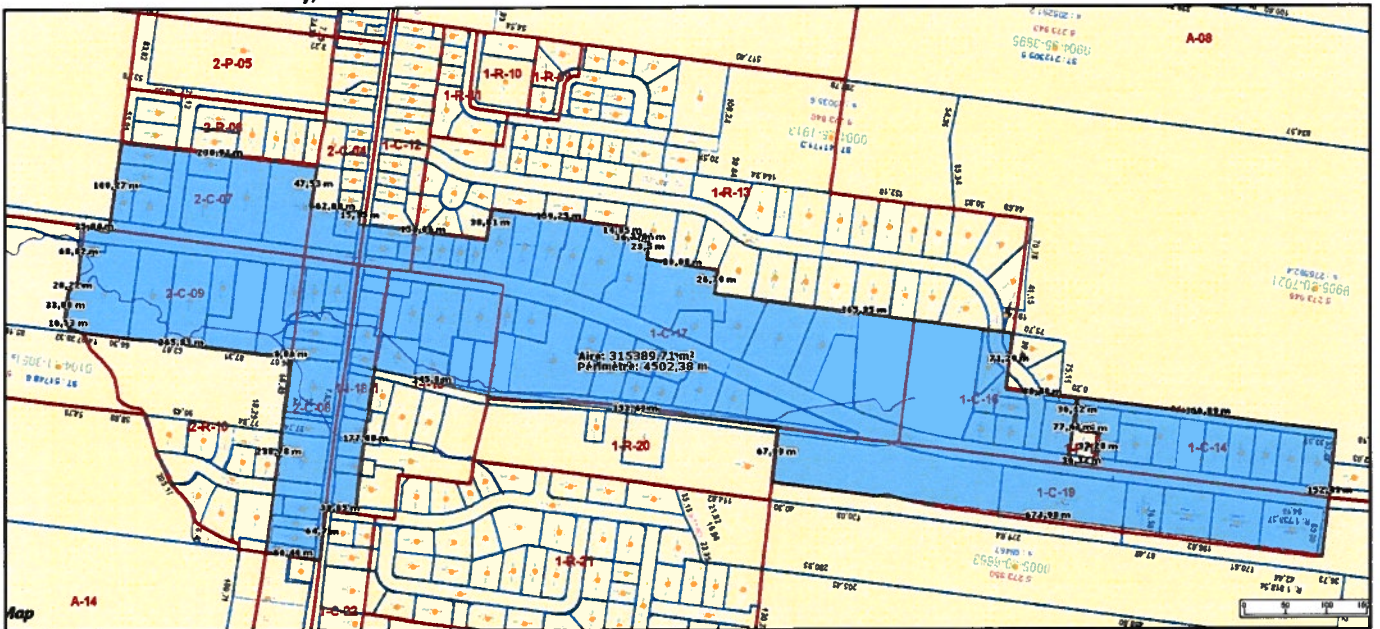
850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare  
(Québec) J0K 1C0  
☎ 450 755-4782  
☎ 450 755-4784  
✉ info@saintambroise.ca

## AVIS PUBLIC

### *Aux personnes intéressées par le projet de règlement 773-2019*

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

- 1- QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 25 mars 2019, le conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement suivant :
  - **773-2019, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de permettre les bâtiments de trois étages et les habitations multifamiliales dans les zones 1-C-13, 1-I-18-2, 1-C-14, 1-C-16, 1-C-17, 1-C-19, 2-C-07 et 2-C-09 (route 343 et rue Principale) ainsi que de réduire la marge de recul et la largeur de la ligne de construction pour la zone 4-R-14 (avenue des Carmélites);**



- 2- QUE le projet de règlement **773-2019**, conformément à la Loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui se tiendra le **lundi 15 avril 2019, à 18 h 30, à l'hôtel de ville, situé au 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare;**



- 3- QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
- 4- QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- 5- QUE le projet de règlement **773-2019** peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 27<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2019.**

René Charbonneau  
Directeur général et secrétaire-trésorier